

DISPOSITIONS D'UTILISATION RELATIVES À payCOM^{web}

Accès à payCOM^{web}

SIX Paynet SA octroie à l'utilisateur, par certificat de participant sur SmartCard (émis par SIX Interbank Clearing SA) et le mot de passe remis séparément (ci-après «moyens de légitimation») la légitimation pour accéder au domaine Web protégé de payCOM^{web}. Les conditions de participation LSV⁺, BDD et/ou DTA de la banque gérant le compte s'appliquent à l'accès et à la fonctionnalité du système payCOM^{web}.

Devoirs de diligence

L'utilisateur s'engage à garder secret ses moyens de légitimation, à les conserver séparément l'un de l'autre ainsi qu'à les protéger contre une utilisation abusive par des personnes non autorisées. Le mot de passe doit être modifié par l'utilisateur immédiatement après sa réception, et ensuite périodiquement. Il ne doit pas pouvoir être définissable aisément, ni être noté ou enregistré électroniquement.

S'il devait exister une raison de supposer qu'un moyen de légitimation va être utilisé abusivement (par exemple en cas de perte, de manipulation négligente), l'utilisateur doit immédiatement en bloquer l'accès par une triple saisie erronée volontaire du mot de passe ou le faire bloquer par le Technical Support payCOM^{web}.

L'utilisateur supporte tous les risques qui découleraient de la divulgation de ses moyens de légitimation ou de leur utilisation – même abusive. En outre, l'utilisateur assume, pendant le délai commercial usuel, le risque de l'utilisation des moyens de légitimation avant l'intervention concrète du blocage.

Sécurité

La transmission de données dans le cadre de l'accès à payCOM^{web} s'effectue par principe sous forme cryptée.

Aucune sécurité absolue ne peut être garantie, même avec la technique la plus moderne dans les prescriptions correspondantes de sécurité, ni du côté de SIX Paynet SA, ni du côté de l'utilisateur. Si le système informatique de l'utilisateur constitue une partie du système général, il se trouve cependant en dehors du contrôle de SIX Paynet SA et peut constituer un maillon faible du système global. Un risque résiduel est donc toujours existant que des personnes non autorisées puissent avoir accès aux données transmises ou qu'elles puissent entrer dans le système sous l'identité de l'utilisateur. Ce risque résiduel est à la charge exclusive de l'utilisateur et SIX Paynet SA dégage toute responsabilité correspondante en la matière.

Interruption des prestations de services

SIX Paynet SA se réserve en tout temps le droit, en cas d'identification de risques de sécurité, d'interrompre ses prestations de services payCOM^{web} afin de protéger l'utilisateur, et ce jusqu'à leur suppression. SIX Paynet SA n'assume aucune responsabilité pour les dommages éventuels survenant par suite de cette interruption.

Secret bancaire/protection des données

SIX Paynet SA s'engage à respecter les dispositions de la loi fédérale sur la protection des données et ses collaborateurs sont soumis au secret bancaire (art. 47 de la loi fédérale sur les banques et les caisses

d'épargne). Les données rendues accessibles à SIX Paynet SA sont traitées confidentiellement. Les données personnelles éventuellement connues sont gardées secrètes, elles sont protégées et elles ne sont utilisées que dans le but pour lequel elles ont été communiquées à SIX Paynet SA. Sans le consentement de la personne concernée, les données ne sont rendues ni accessibles à des tiers, ni retransmises d'une quelconque manière que ce soit.

L'utilisateur prend connaissance de ce que les données sont notamment transportées à travers un réseau ouvert accessible à tous (Internet). Les données sont ainsi transmises régulièrement et sans contrôle à travers les frontières. Cela s'applique également à la transmission de données lorsque l'expéditeur et le destinataire se trouvent en Suisse.

Objet de l'utilisation des certificats de participant

Les certificats de participant mémorisés sur SmartCard de SIX Interbank Clearing SA sont à utiliser exclusivement pour l'authentification envers les systèmes de SIX Paynet SA, dans le cadre des prestations convenues par contrat. Le seul objet d'utilisation est l'authentification du client dans le cadre du protocole SSL permettant l'accès à payCOM^{web}.

La SIC Customer ID CA 1024 Level 2 ne constitue pas une CA publique. Les certificats de participant ne peuvent pas être utilisés pour les signatures électroniques avec force obligatoire (selon la loi sur la signature électronique); voir également les directives de certification (CPS).

SIX Interbank Clearing SA et SIX Paynet SA dégagent toute responsabilité au cas où les certificats de participants seraient utilisés à d'autres fins que pour l'authentification du client dans le cadre du protocole SSL permettant l'accès à payCOM^{web}.

Directives de certification (CPS)

Les directives de certification (CPS) sont une partie intégrante des présentes dispositions d'utilisation. Elles peuvent être appelées à l'adresse www.lsv.ch.

Exclusion de responsabilité

SIX Paynet SA et SIX Interbank Clearing SA dégagent toute responsabilité concernant des dommages occasionnés par négligence légère. En particulier, SIX Paynet SA et SIX Interbank Clearing SA dégagent toute responsabilité pour des dommages qui surviendraient à l'utilisateur par suite d'erreurs de transmission, de défauts techniques, de surcharge, d'interruptions (y compris des travaux de maintenance requis par le système), des pannes de même que par suite d'accès illégaux ou en raison d'autres impossibilités d'accès de la part des exploitants des télécommunications ou du réseau. En outre, SIX Paynet SA et SIX Interbank Clearing SA n'assument aucune responsabilité quant aux conséquences de pannes et d'interruptions survenant lors de l'utilisation avec le soin usuel – notamment dans le traitement – de leurs prestations de services Web.

Modifications

SIX Paynet SA se réserve le droit de modifier en tout temps ces conditions d'utilisation de même que la totalité de l'offre de prestations de services Web ainsi que les éventuelles instructions d'utilisation y faisant référence. Les modifications sont communiquées par écrit, par un message figurant dans l'application utilisée ou d'une autre manière appropriée.

Droit applicable et for juridique

Ces dispositions relèvent du **droit suisse**; le for est **Zurich**.